|  |
| --- |
|  logo établissement à insérer |
|  |
| HANDICAP.ANFH.FR |
| Courrier d’information – la visite de pré-reprise |
|  |
|  | Madame, Monsieur,Vous êtes en arrêt de travail depuis le \*\*\*. Si vous pensez que la reprise est possible prochainement et que **vous anticipez des difficultés de reprise sur votre poste, nous vous informons que vous avez la possibilité** :* **de solliciter une visite de pré-reprise auprès du service de santé au travail**, afin de déterminer avec le médecin les conditions de reprise de votre poste de travail. Vous pouvez le contacter au \*\* \*\* \*\* \*\* \*\*.

*A noter : la visite de pré-reprise n’est pas la visite de reprise, elle ne donnera pas lieu à l’émission d’un avis aptitude. L’objectif est plutôt de préparer, dès que possible, les éventuels aménagements de poste qu’il faudrait mettre en place en vue de votre retour. La visite de pré-reprise constitue un droit de l’agent, mais en aucun cas un devoir : l’opportunité de la solliciter est laissée entièrement à votre libre appréciation.* * **de rencontrer le service des ressources humaines pour de plus amples explications** et pour anticiper votre reprise le cas échéant.

Nous restons à votre disposition pour convenir d’un rendez-vous au moment qui vous conviendra. N’hésitez pas à solliciter les représentants du personnel qui peuvent également vous accompagner.Vous souhaitant un bon rétablissement,Responsable RH |